

UN PERMIS POUR L'EMPLOI

EN
VOITURE !

OU EN
SCOOT !

EN ROUTE !



Les politiques liées à l'emploi, la mobilité et la citoyenneté, particulièrement celles en direction de la jeunesse, font partie des priorités du Département. En élargissant à la conduite des deux roues le dispositif « Un permis pour l'emploi », une nouvelle étape est franchie. Ce dispositif est désormais ouvert aux Ardéchois dès 14 ans, dans le cadre d'un parcours socioprofessionnel. Le Département souhaite ainsi donner un coup de pouce significatif aux jeunes et aux jeunes adultes pour leur offrir plus d'autonomie dans leurs déplacements. En effet, il apparaît que les personnes engagées dans les structures d'aide à l'insertion sont très souvent confrontées à des difficultés de déplacement : un quart de la population n'a ni permis, ni cyclomoteur, ni abonnement aux transports collectifs...

Discriminant lorsque l'on est en recherche d'emploi ! Il ne faut pas que les spécificités de notre département rural soient un frein à l'insertion et au retour à la vie active.

C'est pourquoi, « Un permis pour l'emploi » doit contribuer à permettre aux jeunes de concrétiser leur projet socio-professionnel. J'ai souhaité instaurer une mesure d'accompagnement significative, à la fois économique et solidaire qui devrait aider nos jeunes Ardéchois en parcours d'insertion à accéder à un premier emploi.

Laurent Ughetto,
Président du Département de l'Ardèche

UN PERMIS POUR L'EMPLOI...



L'aide à l'obtention du permis de conduire – catégorie AM*, A ou B – est destinée aux jeunes Ardéchois âgés de 14 à 25 ans, domiciliés en Ardèche. Pour en bénéficier il faut être porteur d'un projet socio-professionnel accompagné par une mission locales ardéchoise, hors du système scolaire. L'obtention du permis de conduire, quel qu'il soit, doit être un élément structurant du parcours professionnel du bénéficiaire.

*Le permis catégorie AM (Brevet de sécurité routière) est obligatoire pour conduire un cyclomoteur de 50 cm3

POUR LE PERMIS A OU B, L'AIDE FORFAITAIRE EST DE 500 €

par candidat.
Cette aide est soumise à condition de ressources, déterminée par un **quotient familial⁽¹⁾ inférieur ou égal à 600 €**. Ce « coup de pouce » est destiné à financer le passage du code de la route et une partie des heures de conduite obligatoires.



POUR LE PERMIS AM, L'AIDE FORFAITAIRE EST DE 100 €.

Cette aide est soumise à condition de ressources, déterminée par un **quotient familial⁽¹⁾ inférieur ou égal à 700 €** (prise en compte des ressources des parents si le jeune est rattaché à leur foyer fiscal, des siennes s'il est autonome).



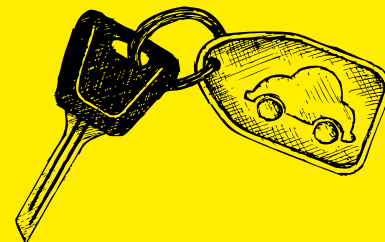
Pour ces trois catégories de permis (AM, A ou B) il s'agit d'un cofinancement du coût total du permis (permis - code et/ou conduite). Cette aide est cumulable avec d'autres : CAF, MSA, CCAS, autres collectivités territoriales...

Dans tous les cas, l'aide est versée directement à l'auto-école choisie par le bénéficiaire.

PROJET OU PARCOURS SOCIO-PROFESSIONNEL ?

- une formation continue ou en apprentissage,
- un stage dans le cadre d'une formation ou d'une recherche d'emploi,
- un premier emploi ou un emploi aidé depuis moins de 3 mois,
- un jeune en garantie jeunes,
- un jeune en service civique.

⁽¹⁾ Quotient familial correspondant au barème de quotient familial des organismes de sécurité sociale (dont CAF et MSA).



EN CONTREPARTIE ?

Pour pouvoir bénéficier de ce type d'aide, le jeune devra réaliser quelques heures « d'engagement citoyen » dans une structure associative ardéchoise.

Pour ceux qui souhaitent une aide à l'obtention du permis AM, il faut effectuer 10 heures d'activité « citoyenne » et bénévole à dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive.

Pour ceux qui souhaitent une aide à l'obtention du permis A ou B, l'engagement citoyen est de 20 heures minimum. Les missions bénévoles possibles portent sur l'accueil, l'animation, la communication, le soutien, l'écoute, la logistique... en fonction des aptitudes du bénéficiaire et des possibilités offertes par la structure d'accueil.

ATTENTION : avant de vous inscrire dans une auto-école, prenez contact avec votre mission locale !

Une fois obtenue, l'aide a une validité de 18 mois suivant la date d'inscription à l'auto-école et 24 mois pour les jeunes en situation de handicap reconnu ou en cours de reconnaissance.

Le règlement complet est disponible sur ardeche.fr



Pour les zones non couvertes par une mission locale ardéchoise (agglomération de Valence et communauté de communes Porte de Drome Ardèche), les bénéficiaires devront se rendre dans la permanence de la mission locale ardéchoise la plus proche.

MISSION LOCALE NORD ARDÈCHE

04 75 69 29 03 / contact07@missionlocalenordardeche.com

Où les trouver : antenne ou permanence : Annonay Centre ville / Annonay antenne du zodiaque / Tournon / St Péray / Lamastre / St Martin de Valamas / St Agrève / Le Cheylard / Vernoux-en-Vivaraïs

www.missionlocalenordardeche.com

Sur facebook : Mission locale nord Ardèche

MISSION LOCALE MOYENNE VALLÉE DU RHÔNE CENTRE ARDÈCHE

04 75 49 49 37 / missionlocale@mlca.fr

Où les trouver : antenne ou permanence : Au Teil / Privas / La Voulte-sur-Rhône

Sur facebook : Mission locale moyenne vallée du Rhône centre Ardèche

MISSION LOCALE ARDÈCHE MÉRIDIONALE

04 75 89 20 00 / mission.locale@mlam.fr

Où les trouver : antenne ou permanence : Aubenas / Largentière / Lavedieu / Montpezat-sous-Bauzon/ Rosières / Thueyts / Vallon Pont d'Arc / Vals les Bains / Les Vans / Villeneuve de Berg

<http://www.missions-locales.org/1-338-Fiche-Mission.php?id=5>

ÉQUIPE JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

04 75 66 79 94 / ejarjat@ardeche.fr

Pôle départemental Astier Froment / 2 bis rue de la Recluse / 07000 Privas

